



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET : COMPTE-RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL DES ACTES DE GESTION ACCOMPLIS PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION DU 9 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt trois, le trente mai, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 23/05/2023

Compte-rendu affiché le 31/05/23

**Président** : Monsieur Jérôme MOROGE

**Secrétaire élu**: Monsieur Alexis MONTOLIU.

**Rapporteur** : Monsieur Jérôme MOROGE

**MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE**

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Sandrine COMTE ; Patrice LANGIN ; Marine BOISSIER ; Thierry DUCHAMP ; Ahlame TABBOUBI ; Maryse MICHAUD ; Jacques ROS ; Jean-Luc PAYS ; Anne DEMOND ; Dominique LARGE ; Max SEBASTIEN ; Nora BELATTAR ; Yann-Yves DU REPAIRE ; Sandrine BELMONT ; Lionel RUFIN ; Marjorie MERCIER ; Oihiba DRIDI ; Marion LECLERE ; Alexis MONTOLIU ; Levana MBOUNI ; Bernard JAVAZZO ; Claude MOUCHIKHINE ; Maud MILLIER DUMOULIN ; Pierre-Marie MAUXION

**ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION**

Marcel GOLBERY a donné procuration à Marlène BONTEMPS

Eliane CHAPON a donné procuration à Marine BOISSIER

Alain DONJON a donné procuration à Wilfrid COUPE

Michèle CALVANO Conseillère suite à démission Roger MADJALANI a donné procuration à Maryse DOMINGUEZ

**ABSENT**

Anissa HIDRI

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

Faisant application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales, le Maire est chargé pour la durée de son mandat de l'accomplissement de divers actes de gestion municipale énumérés dans la délibération du 9 juin 2020.

J'ai l'honneur de vous rendre compte ci-après des décisions prises par le Maire.

Ce compte-rendu de décisions prises dans le cadre de la délégation ne donne pas lieu à un vote.

<b>Date de l'acte et nature de l'opération</b>	<b>Nom de la partie intéressée</b>
<p><b>28 avril 2023</b></p> <p>Partenariat avec l'association Oulalah pour l'achat de 46 places relatives à 2 représentations du Festival Les Lions du rire le 6 mai 2023.</p> <p>(décision VILLE_2023DC040)</p> <p>Visée par la préfecture le 02/05/2023</p>	<p><b>POLE FAMILLES</b></p>
<p><b>20 avril 2023</b></p> <p>Modification de la nomination du régisseur titulaire et du mandataire suppléant de la régie de recettes médiathèque_abroge la décision n° VILLE_2022DC060.</p> <p>(décision VILLE_2023DC039)</p> <p>Visée par la préfecture le 21/04/2023</p>	<p><b>FINANCES</b></p>
<p><b>20 avril 2023</b></p> <p>Suppression de la notion de responsabilité et du cautionnement_abroge la décision n° VILLE_2022DC026.</p> <p>(décision VILLE_2023DC038 )</p> <p>Visée par la préfecture le 21/04/2023</p>	<p><b>FINANCES</b></p>
<p><b>20 avril 2023</b></p> <p>Modification de l'adresse de la régie de recettes Vie Associative, installée au</p>	<p><b>FINANCES</b></p>

<p>pôle Culture_abroge la décision n°2020-015.</p> <p>(décision VILLE_2023DC037)</p> <p>Visée par la préfecture le 21/04/2023</p>	
<p><b>20 avril 2023</b></p> <p>Modification de la régie Concessions, taxes et vacations funéraires suite à la réforme de la responsabilité financière des gestionnaires publics. Abroge la décision n°2015-044.</p> <p>(décision VILLE_2023DC036)</p> <p>Visée par la préfecture le 21/04/2023</p>	<p><b>FINANCES</b></p>
<p><b>13 avril 2023</b></p> <p>Convention de prestation de service avec le cabinet d'études KPMG au sujet de l'étude des tarifs des services et l'impact d'harmonisation desdits tarifs sur la future commune nouvelle Oullins-Pierre-Bénite. Le budget est facturé à hauteur de 70 % à la ville d'Oullins et 30 % à la ville de Pierre-Bénite, soit 1029€ HT pour Pierre-Bénite concernant l'état des lieux et 294€ HT par journée d'intervention pour Pierre-Bénite concernant d'éventuelles prestations de simulation, d'accompagnement financier, fiscal et ressources humaines.</p> <p>(décision VILLE_2023DC035)</p> <p>Visée par la préfecture le 13/04/2023</p>	<p><b>DIRECTION GENERALE</b></p>
<p><b>13 avril 2023</b></p> <p>Demande de subvention de 300 000€ à la Métropole dans le cadre de l'aide à l'investissement des communes pour les travaux de délocalisation du plateau d'athlétisme (mise aux normes PPRT).</p> <p>(décision VILLE_2023DC034)</p> <p>Visée par la préfecture le 13/04/2023</p>	<p><b>FINANCES</b></p>
<p><b>06 avril 2023</b></p> <p>Marché conclu avec la sté MOUNIER pour des travaux d'installation de la</p>	

<p>climatisation dans les locaux du Pôle Familles pour un montant estimatif de 39 139€ HT et climatisation de la salle de direction et salle des Maîtres : 3404,50 € HT.</p> <p>Durée des travaux : 4 mois à compter de la date de signature du contrat.</p> <p>(décision VILLE_2023DC033)</p> <p>Visée par la préfecture le 08/03/2023</p>	<p><b>SERVICES TECHNIQUES</b></p>
<p><b>13 avril 2023</b></p> <p>Marché conclu avec la sté DALKIA pour des travaux d'installation de la climatisation dans les locaux de la crèche Pré-En-Bulle pour un montant estimatif de 34 220 € HT.</p> <p>Durée des travaux : 4 mois à compter de la date de signature du contrat.</p> <p>(décision VILLE_2023DC032)</p> <p>Visée par la préfecture le 13/04/2023</p>	<p><b>SERVICES TECHNIQUES</b></p>
<p><b>03 avril 2023</b></p> <p>Modification de la régie de recettes Arts et couture. Abroge la décision n°VILLE_2022DC037.</p> <p>(décision VILLE_2023DC031)</p> <p>Visée par la préfecture le 04/04/2023</p>	<p><b>FINANCES</b></p>
<p><b>29 mars 2023</b></p> <p>Prolongation temporaire du mandataire suppléant de la régie de recettes Pôle Enfance. Abroge la décision n° VILLE_2022DC078.</p> <p>(décision VILLE_2023DC030)</p> <p>Visée par la préfecture le 29/03/2023</p>	<p><b>FINANCES</b></p>
<p><b>29 mars 2023</b></p> <p>Modification de la régie de recettes Pôle Enfance. Abroge la décision n° VILLE_2020DC059.</p>	

<p>(décision VILLE_2023DC029) Visée par la préfecture le 29/03/2023</p>	<p><b>FINANCES</b></p>
<p><b>28 mars 2023</b> Tarifs Pôle Culture 2022-2023_modification des tarifs cinéma à compter du 30/08/2023. Abroge la décision n°2022DC058.  (décision VILLE_2023DC058) Visée par la préfecture le 28/03/2023</p>	<p><b>FINANCES</b></p>
<p><b>21 mars 2023</b> Marché conclu pour la maîtrise d'oeuvre concernant la construction de vestiaires et de locaux associatifs au stade Lapalus pour un montant de 89 150€ HT. Durée prévisionnelle d'exécution du marché : 28 mois à compter de la date de notification dudit marché.  (décision VILLE_2023DC027) Visée par la préfecture le 22/03/2023</p>	<p><b>SERVICES TECHNIQUES</b></p>

**Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal**, à la majorité des suffrages exprimés avec 0 voix POUR,

32 sans participation,

**PREND ACTE** des actes de gestion.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS**

Certifié,

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le

ID : 069-216901520-20230530-VILLE\_2023DL025-DE



Le secrétaire de séance

Monsieur Alexis MONTOLIU



Jérôme MOROGE,  
Maire,  
Conseiller Régional